

Le chapelet du Sacré-Cœur

Dans la *Semaine religieuse* du 11 juillet, notre correspondant SPES a exprimé l'avis que, lorsque l'on récite en communauté le chapelet du Sacré-Cœur, chacun doit dire en entier l'invocation qui se répète sur chaque grain ; autrement, d'après lui, on ne gagnerait pas les indulgences attachées à cette récitation.

Depuis, un autre de nos correspondants nous a signalé prièvement une réponse de l'*Ami du Clergé* (Vol. X, p. 559) qui contredit l'assertion que nous venons de rappeler. Il convient pensons-nous, de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce passage de la revue de Langres :

« Q. — Le bienveillant et savant *Ami* voudrait-il bien me donner la solution de la question qui suit :

« Dans un collège on récite en commun le chapelet du Sacré-Cœur, les uns disent : *Doux Cœur de Jésus* ; les autres répondent : *Soyez mon amour* : gagnent-ils les indulgences en partageant ainsi l'invocation ? L'invocation n'étant autre chose qu'une courte prière, comment ne partagerait-elle pas le privilège accordé par le décret du 29 février 1820 ? Qu'en pense l'*Ami* ?

« R. — Nous pensons, comme vous, que la récitation de cette invocation peut se faire par deux chœurs alternativement, et c'est en nous appuyant sur ce décret de 1820 ; il parle d'une manière générale de toute prière indulgenciée.

« An recitans alternatim cum socio orationem cui applicatæ sunt indulgentiæ, v. g. coronam, vel salutationem angelicam dictam *Angelus Domini*, possit lucrari indulgentias huic orationi applicatas ? — Resp. : *Affirmative.* »

Mis au courant de tout ce qui précède, SPES nous a expliqué qu'en cette affaire il n'a été que l'écho du Rév. P. Pichon, S. J., qui, au cours de la retraite ecclésiastique de 1897, à Québec, a recommandé, pour le gain des indulgences, la récitation entière, par chaque personne, des invocations du chapelet du Sacré-Cœur.

Le Plain-Chant des Bénédictins

Dans son compte rendu du service solennel chanté à la Basilique pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Léon XIII, le *Soleil* dit en parlant de la musique :